

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 10 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le dix juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*.

Etaient présents : Michel GRANGE, Laure TRUNFIO, Jean-Luc BOCQUIN, Magali SEGARD, Gaëtan DE GRACIA, Virginie FREYNET TICHADOU, Emilie VELLETAZ, Brigitte CHARPIN, Jérôme BROC & Françoise BOISSET (11).

Etaient excusés : Corentin LALLAU / **pouvoir à Michel GRANGE**, Anne BELLEMIN-LAPONNAZ / **pouvoir à Alain COMBAZ**, Michaël CHARMEAUX / **pouvoir à Emilie VELLETAZ** & David SANTIN-JANIN / **pouvoir à Jean-Luc BOCQUIN** (4).

Etaient absents : -

Date de convocation : 03 juillet 2020.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Emilie VELLETAZ a été élue secrétaire.

**OBJET** : VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-03-10

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les maires bénéficient, à titre automatique et sans délibération, d'indemnités de fonctions fixées selon le barème énoncé à l'article L.2123-23 du CGCT. Toutefois, le conseil municipal peut, à la demande du Maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 & suivants,

**VU** la demande du Maire en date du 03 juillet 2020, afin de fixer pour lui-même une indemnité de fonction inférieure au barème ci-dessous,

Population « totale » de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	Population de référence	Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
1 013 habitants	De 1 000 à 3 499 habitants	51.6

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au conseil municipal de fixer, à la demande du maire, l'indemnité de fonction versée à ce dernier à un taux inférieur au taux maximal de 51.6 %, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

Après délibération, le Conseil Municipal :

**VOTE** : pour 15 / contre 0 / abstention 0

**DÉCIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 31 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique, avec effet au 04 juillet 2020.

**OBJET** : VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTION  
AUX ADJOINTS AU MAIRE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-03-10 '6

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 & suivants,

**VU** les arrêtés municipaux du 04 juillet 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au maire,

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Après délibération, le Conseil Municipal :

**VOTE : pour 15 / contre 0 / abstention 0**

**DÉCIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire à 8.25 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique, avec effet au 04 juillet 2020.

Population « totale » de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	Population de référence	Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
1 013 habitants	De 1 000 à 3 499 habitants	19.8

#### **TABLEAU RECAPITULATIF**

Poste	Nom & prénom de l'élu	Taux en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
Maire	COMBAZ Alain	31 *
1 <sup>er</sup> Adjoint	GRANGE Michel	8.25 *
2 <sup>ème</sup> Adjoint	TRUNFIO Laure	8.25 *
3 <sup>ème</sup> Adjoint	BOCQUIN Jean-Luc	8.25 *
4 <sup>ème</sup> Adjoint	SEGARD Magali	8.25 *

\* Montant brut mensuel de l'IF Maire ..... 1 205.71 €,  
 Montant brut mensuel de l'IF Adjoint au Maire ..... 320.88 €. (à titre indicatif, pour un montant de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de 3 889.40 €, à mettre à jour selon l'évolution de cet IB)

**OBJET** : DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE  
 (Articles L.2122-22 & L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-03-11

Le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L.2122-22 du CGCT.

Les décisions prises dans le cadre de ces délégations sont signées personnellement par le Maire, à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil Municipal, en application de l'article L.2122-23 du CGCT.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des 24 attributions qui peuvent être déléguées, avec fixation de limites ou conditions pour les délégations données sur les matières visées aux paragraphes 2, 3, 15, 16, 17, 20, 21, 23 et 24.

Après délibération, le Conseil Municipal :

**VOTE : pour 15 / contre 0 / abstention 0**

↳ Délègue à Monsieur le Maire la totalité des pouvoirs définis à l'article L.2122-22 du CGCT, à charge pour lui de rendre compte régulièrement à l'assemblée délibérante des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

↳ Donne les précisions suivantes :

- § 2, détermination des tarifs de différents droits ..... jusqu'à 1 000 €,
- § 3, réalisation des emprunts ..... jusqu'à 5 000 €,
- § 15, délégation de l'exercice des droits de préemption ..... jusqu'à 10 000 €  
(en vertu de l'article L.213-3 du Code de l'Urbanisme)
- § 16, actions en justice ..... jusqu'à 5 000 €,
- § 17, règlement des dommages provoqués par des véhicules municipaux ..... jusqu'à 5 000 €,
- § 20, réalisation de lignes de trésorerie ..... jusqu'à 10 000 €,
- § 21, exercice du droit de préemption ..... jusqu'à 10 000 €,  
(défini par l'article L.214-1 du Code de l'Urbanisme)
- § 23, exercice du droit de priorité ..... sans objet,  
(défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du Code de l'Urbanisme)
- § 24, renouvellement de l'adhésion de la commune aux associations dont elle est membre ..... sans objet.

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES****Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-03-13

Après délibération, le Conseil Municipal procède à l'élection de :

- 1 délégué titulaire,
- 1 délégué suppléant.

**RÉSULTAT DU VOTE**

Elus	Voix
<b>Délégué titulaire</b>	
Michaël CHARMEAUX	15
<b>Délégué suppléant</b>	
Corentin LALLAU	15

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES****Syndicat mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-03-14

Après délibération, le Conseil Municipal procède à l'élection de :

- 1 délégué titulaire,
- 1 délégué suppléant.

**RÉSULTAT DU VOTE**

Elus	Voix
<b>Délégué titulaire</b>	
Jean-Luc BOCQUIN	15

<b>Délegué suppléant</b>	
David SANTIN-JANIN	15

**OBJET** : DESIGNATION DES DELEGUES  
**REGIE DE TERRITOIRE DU CŒUR DE SAVOIE / FIBR' ETHIK**  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-03-15

Après délibération, le Conseil Municipal procède à l'élection de :

- 1 délégué titulaire,
- 1 délégué suppléant.

**RÉSULTAT DU VOTE**

<b>Elus</b>	<b>Voix</b>
<b>Délegué titulaire</b>	
Michaël CHARMEAUX	15
<b>Délegué suppléant</b>	
Jérôme BROCC	15

*COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE*

**OBJET** : DESIGNATION DES DELEGUES  
**Commission Locale en charge de l'Evaluation des Transferts de Charges**  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-03-16

Après délibération, le Conseil Municipal procède à l'élection de :

- 1 délégué titulaire,
- 1 délégué suppléant.

**RÉSULTAT DU VOTE**

<b>Elus</b>	<b>Voix</b>
<b>Délegué titulaire</b>	
Alain COMBAZ	15
<b>Délegué suppléant</b>	
Michel GRANGE	15

*COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE*

**OBJET** : DESIGNATION DES DELEGUES  
**Commission Intercommunale des Impôts Directs**  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-03-17

Après délibération, le Conseil Municipal procède à l'élection de :

- 1 délégué titulaire,
- 1 délégué suppléant.

**RÉSULTAT DU VOTE**

<b>Elus</b>	<b>Voix</b>
<b>Délegué titulaire</b>	
Alain COMBAZ	15

<b>Délegué suppléant</b>	
Michel GRANGE	15

**OBJET** : DESIGNATION DU DELEGUE LOCAL  
**COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE**  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-03-18

Après délibération, le Conseil Municipal procède à l'élection de :  
- 1 délégué local.

**RÉSULTAT DU VOTE**

<b>Elus</b>	<b>Voix</b>
Laure TRUNFIO	15

**OBJET** : DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-03-19

Après délibération, le Conseil Municipal procède à l'élection de :  
- 1 correspondant.

**RÉSULTAT DU VOTE**

<b>Elus</b>	<b>Voix</b>
Michel GRANGE	15

**OBJET** : DESIGNATION DES DELEGUES  
**LA PARTAGERAIE**  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-03-20

Après délibération, le Conseil Municipal procède à l'élection de :  
- 1 délégué titulaire,  
- 1 délégué suppléant.

**RÉSULTAT DU VOTE**

<b>Elus</b>	<b>Voix</b>
<b>Délégué titulaire</b>	
Laure TRUNFIO	15
<b>Délégué suppléant</b>	
Brigitte CHARPIN	15

**OBJET** : COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES  
A CARACTERE PERMANENT  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-03-21

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au conseil municipal de constituer des commissions composées exclusivement de conseillers municipaux, *dont le maire sera président de droit*,

Après délibération, le Conseil Municipal :

**VOTE : pour 15 / contre 0 / abstention 0**

<b>Urbanisme / Logement / Environnement</b> Urbanisme / Programme local de l'habitat Affaires juridiques, foncières et patrimoine ancien, en liaison avec le PNRMB & METROPOLE SAVOIE <b>Finances</b>	
Adjoint délégué	Membres
Michel GRANGE	Jean-Luc BOCQUIN Corentin LALLAU Anne BELLEMIN-LAPONNAZ Emilie VELLETAZ Michaël CHARMEAUX David SANTIN-JANIN Jérôme BROC Françoise BOISSET
<b>Affaires Sociales</b> Enseignement maternel & élémentaire / Famille, petite enfance, enfance & jeunesse Relations avec le personnel communal & les associations	
Laure TRUNFIO	Magali SEGARD Gaëtan DE GRACIA Virginie TICHADOU Brigitte CHARPIN David SANTIN-JANIN Jérôme BROC
<b>Travaux &amp; patrimoine communal</b> Voirie / Circulation douce / Cours d'eau, forêt & sécurité / Patrimoine immobilier & matériel communal / Aménagement & construction	
Jean-Luc BOCQUIN	Michel GRANGE Corentin LALLAU Michaël CHARMEAUX David SANTIN-JANIN Jérôme BROC
<b>Communication</b> Bulletin municipal / Site internet / Animation culturelle	
Magali SEGARD	Laure TRUNFIO Gaëtan DE GRACIA Corentin LALLAU Virginie TICHADOU Anne BELLEMIN-LAPONNAZ Emilie VELLETAZ Brigitte CHARPIN

